

# Écouter une divulgation d'un survivant/victime de moins de 18 ans

**Si vous ou quelqu'un que vous connaissez, subissez actuellement des abus,**

**Trouvez la ligne d'assistance téléphonique dans votre pays [ICI](#) ,  
ou parlez à une personne de confiance.**

**Si un·e survivant·e de violence sexuelle vient vous voir, que devez-vous faire ?**

## À faire

- Restez calme et serein·e·s.
- Croyez-les.
- Expliquez que ce n'est pas de leur faute.
- Transmettez des messages positifs et félicitez-le pour son courage à s'exprimer.
- Répondez honnêtement.
- Respectez la vie privée de l'enfant.
- Maintenez un environnement stable.
- Signalez l'incident au service de protection de l'enfance compétent de votre pays.
- Soyez pleinement présent avec lui, accordez-lui du temps, de l'espace et toute votre attention.
- Assurez-lui qu'il a fait le bon choix et qu'il a fait preuve de courage en partageant son vécu.
- Tenez-les informés de la personne à qui vous en parlerez et des raisons pour lesquelles vous le ferez.
- Restez constant. Ne traitez pas cet enfant de manière trop différente de la façon dont vous interagissiez avec lui auparavant.
- Soyez conscient que partager cette information avec vous peut être inconfortable et embarrassant pour lui.
- Soyez conscient que recevoir cette information peut être traumatisant pour vous aussi. Donnez-vous du temps et de l'espace pour digérer la situation et, si nécessaire, partagez-la avec votre interlocuteur de confiance en toute confidentialité.
- Demandez conseil si vous n'êtes pas sûr de la marche à suivre.
- Demandez un soutien psychologique si les révélations de l'enfant déclenchent quelque chose en vous.

## À ne pas faire

- Ne réagissez pas de manière excessive et ne paniquez pas.
- Ne faites pas pression pour obtenir des détails.
- Ne confrontez pas l'agresseur.
- Ne blâmez pas l'enfant.
- Ne le ou la brusquez pas.
- Ne lui donnez pas l'impression de vous accabler avec ces informations.
- Ne lui promettez pas que son agresseur sera poursuivi.
- Ne partagez pas ces informations en ligne.
- Ne colportez pas de rumeurs sur ce qui vous a été confié.
- Ne vous laissez pas submerger par cette situation. Vous pouvez également demander de l'aide pour y faire face.
- Ne les évitez pas.
- Ne les culpabilisez pas de vous avoir accablé·e·s avec cette information.
- Ne dites pas aux survivant·e·s d'« oublier ça » ou de « se taire » et de « passer à autre chose ».